

DECRET N° 75/300 du 21/6/75

portant nomination de M. BOUANGA-TATY Jean-Pierre  
en qualité de Directeur du Stockage et des  
Transports d'HYDROCONGO.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution du 24 juin 1973 ;  
VU la loi n° 45/75 du 15 mars 1975 instituant un Code du Travail de la  
République Populaire du Congo ;  
VU l'ordonnance n° 25/73 du 10/7/73 modifiant l'ordonnance n° 7/72 du  
1/2/72 portant statut général des Entreprises d'Etat ;  
VU la loi n° 16/67 du 22 juin 1967 déterminant certaines règles d'administra-  
tion et de gestion communes aux Entreprises d'Etat ;  
VU l'ordonnance n° 14/73 du 4/6/73 portant création de la Société Nationale  
de Recherche et d'Exploitation Pétrolière "HYDROCONGO" ;  
VU le décret n° 74/258 du 10/7/74 portant approbation des statuts de la  
Société Nationale de Recherche et d'EXPLOITATION Pétrolière "HYDROCONGO" ;  
VU la loi n° 10/74 du 12 janvier 1974 supprimant sur le territoire national  
de la République Populaire du Congo les activités des sociétés SHELL, MOBIL,  
PURFINA, TEXACO, TOTAL OUEST AFRICAIN, DOC, SEFF et TRANSCOGLAZ ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur BOUANGA-TATY Jean-Pierre, Agent d'HYDROCONGO, est nommé  
Directeur du Stockage et des Transports de la Société Nationale de Recherche et  
d'Exploitation Pétrolière "HYDROCONGO".

Article 2.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise  
de service de l'intéressé dans ses nouvelles fonctions, sera publié au Journal  
Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 21 Juin 1975

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Le Ministre des Mines et de l'Energie,

A. MBOUDO-NESA.-

H. LOUES.-